

COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ACTIVITES DE LOISIRS DES ENFANTS

### COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 09 JUIN 2016

*L'an deux mille seize,  
Le neuf juin à dix-huit heures trente,  
Au Château Lapalus de Sancé,  
S'est réuni le comité du syndicat intercommunal de gestion des activités de loisirs des enfants,  
En séance publique, sous la présidence de M. Philippe VALLET, Président.*

Convocation du 02 juin 2016

**Secrétaire de séance :** Florent BEAUCHAMP

**Etaient présents :**

Madame Cécile MARIOTTE (suppléante)	AZE
Madame Anne-Marie ISABELLON (suppléante)	CHARNAY LES MACON
Madame Jeanine DE VIVIES	DAVAYE
Madame Nathalie MONTEIRO	DAVAYE
Monsieur Philippe VALLET	HURIGNY
Monsieur Florent BEAUCHAMP (suppléant)	HURIGNY
Monsieur Frédéric GABRY (suppléant)	PERONNE
Madame Annie GRIVOT	PERONNE
Madame Véronique LE NOAN (suppléante)	ST MARTIN-BELLE-ROCHE
Monsieur Bernard DESPLAT	ST MARTIN-BELLE-ROCHE
Monsieur Gilles JONDET	SANCE
Madame Christiane ROGIC	SANCE
Monsieur Gianni FERRO	SOLUTRE-POUILLY
Madame Isabelle DESSARTINE	SOLUTRE-POUILLY
Monsieur Laurent COLPART	VERGISSON
Madame Eve REY	VERGISSON

**Etaient excusés :**

Madame Alexandra BONOT	AZE
Madame Aurore DUTARTRE (remplacée par C. MARIOTTE)	AZE
Monsieur Jean-Luc RAGNARD	CHARNAY LES MACON
Monsieur Daniel BISOGNO	CHARNAY LES MACON
Madame Corine KLEMENT (remplacée par F. BEAUCHAMP)	HURIGNY
Madame Nadine MITRE (remplacée par V. LE NOAN)	ST MARTIN-BELLE-ROCHE
Madame Nadège VOGEL	ST MAURICE-DE-SATONNAY
Monsieur Jean-Michel GUILBAUT	ST MAURICE-DE-SATONNAY

**Assistaient :** Monsieur Daniel GAUGE et Madame Sabrina BREDELLE, agents du syndicat.

Le président accueille Madame Catherine FARGEOT, conseillère départementale du canton d'Hurigny.

Le président souhaite la bienvenue à Emmanuelle Vallesi, nouvel agent recruté par le syndicat à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour venir renforcer l'équipe des agents permanents du SIGALE.

### Rapport n°1 : Adoption du PV de la séance 06/04/2016 du comité syndical et élection du secrétaire de séance

A l'invitation du Président, le Comité procède à la désignation en son sein du Secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

A l'unanimité du Comité, Monsieur Florent BEAUCHAMP est désigné secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance du 06 avril 2016.

Le Président demande au Comité si des observations sont à formuler sur le procès verbal de la séance du 06 avril 2016.

Aucune autre observation n'est émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### Rapport n°2 : Décision budgétaire modificative N°1

Le Président indique qu'en application de l'article L.2322-1 du C.G.C.T, il convient de réduire le crédit pour dépenses imprévues d'investissement, celui-ci ne pouvant être supérieur à 7.5% du total des charges de la section investissement.

Cette proposition est un virement de crédit à l'intérieur de la section d'investissement, elle entraîne les modifications des comptes suivantes :

		Budget primitif	modification	total
020	Dépenses imprévues	1 000.00€	- 250.00 €	750.00 €
2184	meublier	3 176.00€	+ 250.00 €	3 426.00 €
Ch 021	Immobilisations corporelles	7 176.00 €		7 176.00 €
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	10 176.00 €	0,00 €	10 176.00 €

Le Président invite le comité syndical à adopter la décision modificative du budget primitif 2016.

#### **Le Comité syndical,**

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte la proposition de décision modificative N°1 du budget primitif 2016, telle que présentée par le Président.

### Rapport n°3 : création d'emplois budgétaires

Le président rappelle que la création d'emplois budgétaires est le préalable indispensable à tout recrutement. Il invite le comité à se prononcer sur la création d'emplois budgétaires pour accroissement temporaire d'activité, pourvus au moyen de contrats à durée déterminée.

#### 1-1 Création d'emplois d'adjoints d'animation périscolaire et extrascolaire :

La nature des projets d'aménagement du temps périscolaire dans les communes du syndicat et des programmations extrascolaires nécessite le recrutement d'agents en contrat à durée déterminée. Les agents recrutés sur ces postes peuvent, en outre, se voir attribuer des missions complémentaires en temps périscolaire et extrascolaire.

Conditions de recrutement : La nature des fonctions (mission définie, limitée dans le temps) justifie le recours à des agents non titulaires au sens de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 16 janvier 1984. Ces emplois seront pourvus au moyen de contrats à durée déterminée de droit public.

Date de recrutement et durée du contrat : Entre le 1<sup>er</sup> septembre 2016 et le 7 juillet 2017 et d'une durée de 10 mois maximum.

Conditions d'emploi :

Rémunération horaire brute en fonction de la spécialité :

- 12.85 € : animation sans spécialisation dans une discipline
- 20.20 € : animation spécialisation sport, arts plastiques et divers
- 22.00 € : animation spécialisation activités d'expression et divers

Volume horaire : variable en fonction des projets.

Attributions et missions : Placés sous l'autorité du Président et du directeur du syndicat, ils seront chargés, au travers de missions d'animation, de la mise en œuvre des projets d'aménagement du temps périscolaire des communes et des programmations extrascolaires.

Nombre de postes : 15 à temps partiel.

### 1-2 Création d'emploi d'adjoint d'animation : appui et soutien au fonctionnement général du syndicat :

Ce poste, dont les missions visent à venir en appui et en soutien au fonctionnement du syndicat, a été créé le 9 juin 2015 avec une date de recrutement fixée entre le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Dans la mesure où ce poste est resté vacant et que la date de recrutement a été dépassée, il convient de renouveler la délibération.

La nature des missions et des attributions nécessite le recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée.

Conditions de recrutement : La nature des fonctions (mission définie, limitée dans le temps) justifie le recours à des agents non titulaires au sens de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 16 janvier 1984. Cet emploi sera pourvu au moyen d'un contrat à durée déterminée de droit public.

Date de recrutement et durée du contrat : entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre 2016 pour une durée de 1 an.

Conditions d'emploi :

Temps non complet, 17.5/35<sup>ème</sup>. Rémunération mensuelle brute établie en référence à l'indice majoré 398

Attributions et missions : Placés sous l'autorité du président et du directeur du syndicat, l'agent sera chargé, au travers de missions administratives et d'animation, d'apporter appui et soutien au fonctionnement général du syndicat.

Nombre de postes : 1

### **Le Comité syndical,**

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur l'opportunité de créer ces emplois dans les conditions indiquées par le Président,

AUTORISE le Président à accomplir toutes formalités permettant la mise en œuvre de cette décision et à procéder au recrutement,

DIT que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette décision sont inscrits au budget primitif 2016 au chapitre 012.

### **Rapport n°4 : Création d'emplois d'agents vacataires non titulaires**

Le président indique que la mise en œuvre des actions péri et extrascolaires du syndicat implique le recrutement d'animateurs et d'intervenants culturels et sportifs.

Dans la mesure où les trois conditions cumulatives caractérisant la qualité de vacataire sont adaptées à la mise en œuvre de nos actions (spécificité de l'acte, discontinuité dans le temps et rémunération attachée à l'acte), ces animateurs et intervenants peuvent être recrutés en qualité d'agents vacataires non titulaires.

Attributions et missions : Placés sous l'autorité du Président et du directeur du syndicat, ils seront chargés, au travers de leurs missions, de la mise en œuvre du projet d'aménagement du temps périscolaire de la commune et des programmations extrascolaires.

La couverture des besoins, en terme de vacation afin d'assurer l'encadrement et la mise en œuvre de l'ensemble des programmations extrascolaires, des ateliers et des animations périscolaires, nécessite de procéder au recrutement de 30 agents vacataires, pour un volume horaire de vacation de 4 500 heures.

Ces recrutements auront lieu entre le 11 juillet 2016 et le 7 juillet 2017. La rémunération horaire de la vacation est établie en fonction de la spécialité dispensée :

- 14.20 € pour l'animation sans spécialisation
- 21.20 € pour les spécialisations sports, arts plastiques et diverses
- 22.50 € pour les spécialisations activités d'expression et diverses.

#### **Le Comité syndical,**

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur l'opportunité d'avoir recours à des agents vacataires entre le 11 juillet 2016 et le 7 juillet 2017, dans les conditions indiquées ci-dessus,

AUTORISE le Président à accomplir toutes formalités permettant la mise en œuvre de cette décision et à procéder au recrutement,

DIT que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette décision sont inscrits au budget primitif 2016 au chapitre 012.

### **Rapport n°5 : Recours à des prestataires de services culturels et sportifs**

Le président indique qu'outre le recrutement d'animateurs et d'intervenants, vacataires ou en contrat à durée déterminée, la mise en œuvre des différentes actions du syndicat implique d'avoir recours à des prestataires de services culturels et sportifs, personnes morales ou physiques.

Les modalités de chaque prestation sont définies par voie de convention entre le SIGALE et le prestataire. Ces conventions précisent notamment le nom de l'encadrant, les dates et les lieux

d'intervention, les modalités de fonctionnement de la mission ainsi que le coût, toutes charges comprises, de la prestation.

Attributions et missions : Placés sous l'autorité du Président et du directeur du syndicat, ils seront chargés, au travers de leurs missions, de la mise en œuvre du projet d'aménagement du temps périscolaire de la commune et des programmations extrascolaires.

Entre le 11 juillet 2016 et le 7 juillet 2017, la couverture des besoins en terme de prestations de services culturels et sportifs, afin d'assurer l'encadrement et la mise en œuvre de l'ensemble des programmations extrascolaires et des ateliers et animations périscolaires, nécessite d'avoir recours à 40 prestataires pour un volume horaire de prestations de 4500 heures.

### **Le Comité syndical,**

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur l'opportunité d'avoir recours à des prestataires de services culturels et sportifs entre le 11 juillet 2016 et le 7 juillet 2017, dans les conditions indiquées ci-dessus,

AUTORISE le Président à signer les conventions afférentes et à payer le prix défini dans la limite des crédits inscrits au budget à cet effet.

DIT que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette décision sont inscrits au budget primitif 2016 au chapitre 011.

### **Rapport n°6 : Point de situation des projets périscolaires à la rentrée de septembre 2016**

Le Président invite le directeur à présenter les grandes lignes des projets d'aménagement des temps périscolaires prévus sur les différentes communes et SIVOS à compter de la rentrée de septembre 2016.

#### **Charnay-les-Mâcon :**

Sur les 2 sites élémentaires : mise en œuvre d'ateliers SIGALE CP-CM2 de 15h30-16h30 : 9 ateliers quotidiens à Champgrenon et 5 à la coupée (contre 8 et 4 sur l'année scolaire 2015-2016) et une gestion plus structurée des animations thématiques (3 groupes à Champgrenon et 2 à la coupée) ainsi qu'une coordination sur chaque site par une animatrice dédiée et une supra coordination sur les 4 sites.

Choix des ateliers par les enfants pour qu'ils soient acteurs de leurs temps périscolaires. Programmation trimestrielle et inscriptions par coupon réponse. Une récréation aura lieu sur le temps scolaire de 15h15 à 15h30 comme cette année.

Maintien du dispositif intégrant les associations locales qui se proposeraient d'accueillir les licenciés après 15h30.

A Champgrenon, maintien des 2 ateliers SIGALE quotidiens, sports et activités manuelles ou d'expression, avec un accès très souple et en parallèle du restaurant scolaire afin d'alléger les groupes très nombreux sur ces temps de restauration.

Une nouveauté à la rentrée 2016, la mise en place d'un atelier SIGALE hebdomadaire sur chacun des 2 sites maternelles à destination des grandes sections de 13h30 à 14h30. Le trimestre étant subdivisé en 3 ou 4 périodes, chaque grande section aura accès à cet atelier sur 3 ou 4 séances. A noter que les sites élémentaires n'accueilleront plus de grandes sections de maternelle à la rentrée prochaine.

### **Saint-Martin Belle Roche :**

Maintien de l'animation auprès des grandes sections de maternelle sur le temps d'après repas chaque jour de 13h30 à 14h45 par 2 animatrices SIGALE.

Pour l'élémentaire, mise en place chaque jour de 6 ateliers SIGALE (contre 5 l'année dernière) de 13h30 à 14h45, 2 pour les CP-CE1 et 4 pour les CE2-CM1-CM2, un agent municipal assurant la coordination. Choix des ateliers par les enfants pour qu'ils soient acteurs de leurs temps périscolaires. Programmation trimestrielle et inscriptions par coupon réponse. Accueil possible à 13h30 des externes désirant participer aux ateliers.

### **Hurigny :**

Mise en place à l'école élémentaire de 5 ateliers SIGALE (2 pour les GSM-CP-CE1 et 3 pour les CE2-CM1-CM2) les lundis et vendredis de 15h à 16h30. Des agents municipaux assureront les animations thématiques en parallèle de ces ateliers ainsi que la coordination. La récréation a lieu sur le temps périscolaire de 15h à 15h15. Choix des ateliers par les enfants pour qu'ils soient acteurs de leurs temps périscolaires. Programmation trimestrielle et inscriptions par coupon réponse.

2 ateliers SIGALE seront également mis en place les mardi et jeudi de 11h30 à 12h30 pour les enfants scolarisés à l'élémentaire afin d'alléger les groupes sur ce temps avant le repas.

**Sancé :** Projet complètement renouvelé à la rentrée de septembre 2016.

Mise en place quotidiennement à l'école élémentaire de 8 ateliers SIGALE (4 pour les CP-CE1-CE2 et 4 pour les CE2-CM1-CM2) de 12h45 à 14h00, après le repas. Accueil possible à 12h45 des externes désirant participer aux ateliers. Un agent municipal assurera la coordination. Choix des ateliers par les enfants pour qu'ils soient acteurs de leurs temps périscolaires. Programmation trimestrielle et inscriptions par coupon réponse.

Fin de la mise à disposition d'un animateur SIGALE à la sortie de l'école à 16h15 jusqu'à 16h30 et de l'étude surveillée SIGALE chaque jour de 16h30 à 17h30.

### **SIVOS Solutré-Fuissé :**

Mise en place à l'école maternelle de Solutré, pour tous les maternels, de 2 ateliers chaque jour de 15h30 à 16h30, un SIGALE et un SIVOS. Les ateliers SIGALE étant doublés sur la semaine, un enfant venant les 4 jours aura 2 ateliers SIGALE et 2 fois l'animation SIVOS.

Mise en place à l'école élémentaire de Fuissé de 3 ateliers (contre 2 cette année), en parallèle chaque jour de 15h15 à 16h15 avec une animatrice municipale en charge de la coordination sur ce temps. La récréation aura lieu sur le temps scolaire de 15h05 à 15h20.

Choix des ateliers par les enfants pour qu'ils soient acteurs de leurs temps périscolaires. Programmation trimestrielle et inscriptions par coupon réponse.

Compte tenu des effectifs les ateliers pourront être proposés comme suit :

Lundi et jeudi : 2 ateliers pour les CP-CE1-CE2 et 1 atelier pour les CM1-CM2

Mardi et vendredi : 1 atelier pour les CP-CE1 et 2 ateliers pour les CE2-CM1-CM2

### **SIVOS Davayé-Vergisson :**

Intervention du SIGALE sur le temps méridien et de 15h45 à 17h à Davayé.

Mise à disposition d'une intervenante SIGALE en charge de l'animation et la surveillance des enfants n'étant pas en train de déjeuner entre 12h et 14h.

Mise en place, de 15h45 à 17h, pour les GSM-CP-CE1 et les CE2-CM1-CM2, de 2 ateliers SIGALE et d'une garderie les lundis, mardis et jeudis. La garderie et la coordination seront assurées par une animatrice SIVOS. La récréation aura lieu de 15h45 à 16h sur le temps périscolaire. Choix des ateliers par les enfants pour qu'ils soient acteurs de leurs temps périscolaires. Programmation trimestrielle et inscriptions par coupon réponse.

**SIVOS Péronne-Saint-Maurice de Satonnay :** *Projet entériné suite réunion du 27/6/2016.*

A Saint-Maurice de Satonnay, maintien de l'animation auprès des grandes sections de maternelle sur le temps d'après repas chaque jour de 13h30 à 14h30 avec une animatrice SIGALE.

A Péronne, mise en place chaque jour de 13h15 à 14h15 de 3 ateliers SIGALE et d'une animation SIVOS prise en charge par un agent SIVOS, lequel assure également la coordination.

Compte tenu des effectifs les ateliers pourront être proposés comme suit :

Lundi et jeudi : Pour les CP-CE1-CE2 : 2 ateliers SIGALE ; Pour les CE2-CM1-CM2 : 1 atelier SIGALE et l'animation SIVOS

Mardi et vendredi : Pour les CP-CE1-CE2 : 1 atelier SIGALE et l'animation SIVOS ; Pour les CE2-CM1-CM2 : 2 ateliers SIGALE.

Accueil possible à 13h15 des externes désirant participer aux ateliers.

Choix des ateliers par les enfants pour qu'ils soient acteurs de leurs temps périscolaires. Programmation trimestrielle et inscriptions par coupon réponse.

**SIVOS Azé-St-Gengoux de Scissé :**

Maintien du projet et des animations SIGALE sur le temps méridien par la mise à disposition de 2 animateurs de 12h à 13h45 en charge de l'aide au restaurant scolaire et d'un temps d'animation pour les CE et les CM avant la reprise du temps scolaire à 13h45.

**Rentrée de septembre 2016 :**

Il est rappelé aux membres que :

- Les ateliers périscolaires ne fonctionneront dans leur structuration habituelle qu'à partir du lundi 19 septembre.
- Un coupon-réponse permettant aux enfants d'émettre leurs choix sera distribué dès la rentrée, coupon qui devra être restitué aux enseignants au plus tard le jeudi 8 septembre.
- Entre le jeudi 1<sup>er</sup> et le vendredi 16 septembre les enfants qui le souhaitent seront encadrés sur les temps périscolaires définis par l'ensemble des animateurs et intervenants du SIGALE et municipaux, lesquels organiseront de manière assez souple des essais d'activités.

### **Rapport n°7 : Bilan de la programmation extrascolaire du printemps 2016**

Le Président invite le directeur à procéder au bilan de la programmation extrascolaire du printemps 2016 et à présenter celle de l'été 2016.

Accessible aux enfants de 5 à 15 ans, cette session printanière 2016 s'est déroulée entre le 11 et le 22 avril, soit 10 jours de fonctionnement sur 2 semaines. 16 stages ont été mis en place pour une capacité d'accueil initiale de 268 places.

La programmation a recueilli 219 inscriptions, soit un taux de remplissage par rapport à la capacité initiale de 82 % et de 90 % par rapport à la capacité effective, qui fût, compte tenu de l'annulation du festival arts plastiques-magie en semaine 1, de 244 places.

9 stages sur les 15 qui ont fonctionné ont été complets.

La répartition hebdomadaire des inscriptions est la suivante :

- 1<sup>ère</sup> semaine (11-15/04) : 101 inscriptions (46 % du total) sur 132 places initiales, 108 après réajustement. Taux de remplissage 93.5 %.
- 2<sup>ème</sup> semaine (18-22/04) : 118 inscriptions (54% du total) sur 136 places. Taux de remplissage 87%

La fréquentation des 16 stages :

Stage de ...	Nombre d'inscrip	Proposé ... fois	.... Fois à ....% de remplissage				Annulé ... fois
			100%	Entre 75 et 99%	Entre 50 et 74%	- de 50% (réajusté)	
MOTO	35	3	2	1			
PONEY	24	2	2				
GYM ET CIRQUE	24	1	1				
EQUITATION	24	2	2				
MULTISPORTS	20	1		1			
CIRQUE ET THEATRE	20	1		1			
ROLLERS	18	1		1			
LASER GAME	16	1	1				
ARTS PLASTIQUES	15	1			1		
CINEMA	12	1	1				
PHOTO	11	1		1			
ARTS PLASTIQUES MAGIE	0	1					1
12 stages et 22 activités différents	219	16	9	5	1		1

A titre de comparaison, quelques statistiques des 11 dernières programmations de printemps :

Printemps	Nombre de places	INSCRIPTIONS			ENFANTS DIFFERENTS		
		Total	Sigale	Extérieur	Total	Sigale	Extérieur
<b>2016</b>	<b>268</b>	<b>219</b>	<b>180</b>	<b>39</b>	<b>187</b>	<b>152</b>	<b>35</b>
2015	172	141	131	10	130	120	10
2014	158	156	147	9	149	140	9
2013	286	227	202	<b>25</b>	206	184	22
2012	312	226	199	27	195	170	25
2011	340	273	217	56	246	195	51
2010	348	294	250	44	267	225	42
2009	336	256	204	52	230	178	52
2008	322	307	245	62	272	216	56
2007	311	255	207	48	230		
2006	279	218	136	82	166		

La configuration moyenne d'un stage « printemps 2016 » :

- Durée moyenne : 4.75 demi-journées (sur 1, 3 ou 4 jours et 4 ou 5 ½ journées)
- Prix moyen sigale : 42.93 € et 85.86 € pour les extérieurs
- Coût moyen d'une demi-journée : 9.04 € (sigale) et 18.08 € (extérieurs)
- Capacité d'accueil initiale moyenne : 16.75 enfants (268 places/16 stages) encadrés par 1.75 éducateurs (28 encadrants/16 stages)
- Remplissage effectif moyen d'un stage : 14.6 enfants (219 inscriptions/15 stages) encadrés par 1.6 éducateurs (24 encadrants/15 stages)
- Donc un nombre maxi moyen d'enfants de 9.57 pour 1 éducateur (16.75/1.75)
- et un nombre effectif moyen d'enfants de 9.1 pour 1 éducateur (14.6/1.6)

A titre comparatif, quelques éléments de configuration de stage sur les 7 dernières années :

Session	Durée moyenne d'1 stage (en ½ journée)	Prix moyen d'une ½ journée de stage (en €)	Prix moyen d'un stage sigale (en €)	Taux d'encad. : Nombre d'enfant par éducateur
<b>Printemps 2016</b>	<b>4.75</b>	<b>9.04</b>	<b>42.93</b>	<b>1 pour 9.1</b>
Hiver 2016	4.5	8.44	37.97	1 pour 8.47
Automne 2015	4.75	8.82	41.91	1 pour 8
Été 2015	4.89	8.42	41.20	1 pour 9
<b>Printemps 2015</b>	<b>3.83</b>	<b>9</b>	<b>34.54</b>	<b>1 pour 8.81</b>
Hiver 2015	4.67	8.79	41.04	1 pour 10.2
Automne 2014	4.31	10.02	43.19	1 pour 8.28
Été 2014	4.94	9.46	41.67	1 pour 7.45
<b>Printemps 2014</b>	<b>3.64</b>	<b>8.99</b>	<b>32.70</b>	<b>1 pour 9.78</b>
Hiver 2014	4.71	8.83	41.54	1 pour 7.74
Automne 2013	4.18	10.34	43.18	1 pour 8.25
Été 2013	4.82	9.00	43.86	1 pour 7.62
<b>Printemps 2013</b>	<b>4.11</b>	<b>8.63</b>	<b>35.44</b>	<b>1 pour 7.85</b>
Hiver 2013	4.67	8.17	38.15	1 pour 7.70
Automne 2012	3.95	10.19	40.27	1 pour 7.45
Été 2012	4.53	10.34	46.84	1 pour 6.43
<b>Printemps 2012</b>	<b>3.48</b>	<b>10.48</b>	<b>36.45</b>	<b>1 pour 6.45</b>
Hiver 2012	4.18	9.68	40.50	1 pour 7.00
Automne 2011	4.18	10.79	44.08	1 pour 5.60
Été 2011	4.24	10.10	42.90	1 pour 6.40
<b>Printemps 2011</b>	<b>3.51</b>	<b>10.50</b>	<b>37.20</b>	<b>1 pour 7.20</b>
Hiver 2011	4.08	8.78	35.85	1 pour 7.39
Automne 2010	4.25	9.14	38.85	1 pour 7.05
Été 2010	4.80	8.54	41.00	1 pour 6.70

Mixité : sur les 219 inscriptions, on dénombre 99 inscriptions de filles (45 %) et 120 inscriptions de garçons (55 %). Sur les 187 enfants différents inscrits, on dénombre 87 filles (46.5 %) et 100 garçons (53.5 %).

Détail des inscriptions par catégorie d'âge et nombre de stages accessibles :

Enfants âgés entre :	Nombre d'inscriptions	% des inscriptions	Nombre d'enfants différents	% des inscrits	Moyenne de stage enfant	Nombre de stages accessibles
5 et 6 ans	23	10.50	22	11.76	1.04	5
6 et 7 ans	28	12.78	24	12.83	1.16	8
7 et 8 ans	41	18.72	34	18.18	1.20	12
8 et 9 ans	40	18.26	31	16.57	1.29	14
9 et 10 ans	30	13.70	24	12.83	1.25	14
10 et 11 ans	24	10.96	24	12.83	1	13
11 et 12 ans	20	9.13	15	8.02	1.33	13
12 et 13 ans	5	2.28	5	2.68	1	7
13 et 14 ans	4	1.83	4	2.15	1	5
14 et 15 ans	3	1.37	3	1.60	1	5
15 et 16 ans	1	0.46	1	0.54	1	1
Total	219	100	187	100	1.17	Sur les 16

Détail des 219 inscriptions et du nombre d'enfants différents sur les 24 communes de provenance, par ordre décroissant :

Communes	Nombre d'inscriptions	% du Total des insc.	% des insc. SIGALE	Nombre d'enfants ≠	Moyenne de stage /enfant
CHARNAY	81	36.99	<b>45</b>	65	1.25

HURIGNY	40	18.26	<b>22.22</b>	34	1.18
AZE	13	5.94	<b>7.22</b>	11	1.18
SANCE	12	5.48	<b>6.66</b>	12	1
PERONNE	9	4.11	<b>5</b>	9	1
DAVAYE	9	4.11	<b>5</b>	7	1.28
ST-MARTIN BR	7	3.20	<b>3.90</b>	7	1
SOLUTRE	5	2.28	<b>2.78</b>	3	1.66
ST-MAURICE DS	4	1.83	<b>2.22</b>	4	1
VERGISSON	0	0	<b>0</b>	0	0
<b>TOTAL SIGALE</b>	<b>180</b>	<b>82.19</b>	<b>100</b>	<b>152</b>	<b>1.18</b>
EXTERIEURES*	39	17.81		35	1.11
<b>TOTAL</b>	<b>219</b>	<b>100</b>		<b>187</b>	<b>1.17</b>

Le détail des 39 inscriptions provenant des 14 communes extérieures :

ANTIBES	2	PRISSE	1	VERZE	1
BUSSIÈRES	1	MACON	13	VILLEURBANNE	1
CHARENTRE	2	PIERRECLOS	7	IGE	4
CHEVAGNY	1	SENNECE	1	LAIZE	1
FUISSE	3	LYON	1		

Le résultat financier laisse apparaître un solde négatif de 2 550 € pour la session. Avec 12 354 € de charges et 9 804 € de produits, le taux de couverture est de 80 %.

A titre comparatif, résultats des sessions précédentes depuis 2011, avec des éléments financiers, d'encadrement et de fréquentation :

Sessions	Charges (en €)	Produits (en €)	Résultat négatif (en €)	Taux de couv	Taux de remp.	Nombre inscriptions (% SIG)	Prix de revient/ inscription	Taux d'encadrement
<b>Printemps 2016</b>	<b>12 354</b>	<b>9 804</b>	<b>2 550</b>	<b>80%</b>	<b>90%</b>	<b>219 (82%)</b>	<b>11.64 €</b>	<b>1 pour 9.04</b>
Hiver 2016	8 325	4 827	3 498	58%	84%	144 (95%)	24.29 €	1 pour 8.4
Automne 2015	11 266	7 700	3 566	69%	85%	180 (82%)	19.81 €	1 pour 8
Été 2015 (8 S)	47 241	34 146	13 095	73%	88%	772 (79%)	16.96 €	1 pour 9
<b>Printemps 2015</b>	<b>6 356</b>	<b>4 814</b>	<b>1 542</b>	<b>76%</b>	<b>96%</b>	<b>141 (93%)</b>	<b>10.93 €</b>	<b>1 pour 8.81</b>
Hiver 2015	9 541	6 415	3 126	67%	86%	156 (90%)	20.03 €	1 pour 10.2
Automne 2014	11 366	7 831	3 535	69%	93%	191 (91%)	18.50 €	1 pour 8.24
Été 2014	25 433	18 450	6 983	73%	90%	387 (82%)	18.04€	1 pour 7.45
<b>Printemps 2014</b>	<b>6 657</b>	<b>4 700</b>	<b>1 957</b>	<b>71%</b>	<b>99%</b>	<b>158 (95%)</b>	<b>12.39€</b>	<b>1 pour 9.78</b>
Hiver 2014	11 344	7030	4 314	62%	80%	193 (86%)	22.35€	1 pour 7.74
Automne 2013	10 783	7 919	2 864	73%	93%	198 (82%)	14.47€	1 pour 8.25
Été 2013	36 946	24 778	12 168	67%	91%	531 (82%)	22.91€	1 pour 7.62
<b>Printemps 2013</b>	<b>11 437</b>	<b>7 952</b>	<b>3 485</b>	<b>70%</b>	<b>88%</b>	<b>227 (89%)</b>	<b>15.35 €</b>	<b>1 pour 7.85</b>
Hiver 2013	11 503	6 695	4 808	59%	78%	176 (85%)	27.31 €	1 pour 7.70
Automne 2012	12 689	8 761	3 928	69%	86%	216 (82%)	18.18 €	1 pour 7.45
Été 2012	38 013	30 272	7 741	80%	87%	572 (80%)	13.53 €	1 pour 6.43
<b>Printemps 2012</b>	<b>12 169</b>	<b>8 428</b>	<b>3 741</b>	<b>70 %</b>	<b>79 %</b>	<b>226 (88%)</b>	<b>16.55 €</b>	<b>1 pour 6.45</b>
Hiver 2012	11 307	8 030	3 277	71 %	79 %	189 (83%)	17.33 €	1 pour 7.00
Automne 2011	7758	5 379	2 379	69 %	81 %	123 (90%)	19.34 €	1 pour 5.60
Été 2011	40 557	29 987	10 570	74 %	90 %	664 (85%)	15.91 €	1 pour 6.40
<b>Printemps 2011</b>	<b>14 712</b>	<b>10 973</b>	<b>3 739</b>	<b>75 %</b>	<b>86 %</b>	<b>273 (80%)</b>	<b>13.69 €</b>	<b>1 pour 7.20</b>

Hiver 2011	14 093	9 814	4 279	70 %	84 %	259 (80%)	16.51 €	1 pour 7.39
------------	--------	-------	-------	------	------	-----------	---------	-------------

### Observations :

Toujours de bons retours en termes de satisfaction des stagiaires et des familles.

Le taux de remplissage de 90% est très bon

Les 219 inscriptions sont plus conformes à la fréquentation habituelle à cette époque après 2 années de baisse

Le taux de couverture est record.

La fréquentation des enfants extérieurs est revenue autour de 20%.

Un accident de moto léger est à déplorer : un poignet cassé pour Julie Rambaud d'hurigny

### La programmation estivale 2016

Elle se déroulera sur 7 semaines, du 11 juillet au 26 août. 47 stages vont être proposés pour une capacité d'accueil de 800 places, soit une moyenne de 7 stages par semaine et de 110 places.

Pour des raisons indépendantes de notre volonté, il n'a pas possible de mettre en place cette année les très prisés stages de voile-aviron à Cormoranche

En termes de lieu d'accueil, quelques stages se dérouleront dans le cadre magnifique du château de Sancé.

Les inscriptions débuteront le samedi 11 juin.

Le design de la brochure et des affiches a été retravaillé avec une de nos intervenantes, Laure Marchais, pour un résultat qui semble faire l'unanimité.

### Rapport n°8 : Décisions prises en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales

Le Président indique au comité qu'aucune décision n'a été prise dans le cadre de ses délégations d'attributions par le Comité.

### Rapport n°9 : Questions diverses

Le prochain comité aura lieu en semaine 39, 40, 41, 42 ou 43, à Saint-Martin Belle Roche.

Le SIGALE va prendre en gestion directe son site internet, site actuellement géré par Philippe Pointurier.

Les entretiens individuels des intervenants du syndicat sont en cours. A noter qu'entre juillet 2015 et juin 2016, le syndicat a employé 63 intervenants et animateurs.

L'ensemble des intervenants va être convié à un buffet le mercredi 6 juillet à midi. La mairie de Sancé nous prête gracieusement le château Lapalus pour ce moment de convivialité. Les coordinateurs périscolaires des communes ainsi que les élus du syndicat sont cordialement invités à cette journée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.